Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/07/2020	22/07/2020 f09320p0177	177

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un supermarché LIDL - Commune de Peipin (04)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Bruno MARECCHIA - Responsable de programmes immobiliers

RCS / SIRET : 343 262 622 18927 Forme juridique : 521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41.a - Aire de de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking de 90 places dans le cadre du projet d'aménagement d'un magasin LIDL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un bâtiment à usage de surface commerciale alimentaire de l'enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2023,3 m² et avec une emprise au sol de 2296,68 m² et une surface de vente de 1282,2 m².

Réalisation d'une aire de stationnement de 90 places.

Démolition du bâtiment actuel de l'enseigne Lidl et du centre de lavage automobile occupant actuellement le site du projet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de moderniser l'offre commerciale de l'enseigne LIDL sur la commune de Peipin, dans la zone commerciale située en bordure de la route départementale RD4085.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier :
Destruction des bâtiments existants (ancien bâtiment Lidl, station de lavage automobile), mise en place du système d'assainissement pluvial, aménagement de la plateforme, construction de la structure, aménagement des espaces verts, du parking et de la voirie.

Accès :
Le chantier sera accessible par l'impasse de la Fenière qui rejoint la route départementale RD703 "Route de château Arnoux", notamment desservie par la route départementale RD4085 via le giratoire situé au Nord de la zone du projet.

Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux entreprises et aux commerces présents à proximité de la zone des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale qui n'entraînera pas de trafic supplémentaire de la part des clients du magasin, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits, en raison de la présence actuelle du magasin Lidl.

L'accès au magasin se fera à double sens via l'Impasse de la Fenière comme actuellement depuis la route départementale RD703 "Route de château Arnoux", en limite Nord-Ouest du projet.

Un parking sera mis en place d'une capacité de 90 places accompagné d'aires de stationnement pour vélos notamment. Ce parking comprendra 3 places destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR), 3 places destinées aux familles, proches de l'entrée du magasin, de 2 places destinées au rechargement des voitures électriques, de 11 places pré-équipées pour l'installation de bornes de rechargement électrique, et de 71 places destinées au véhicules légers.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées et envoyées vers des noues et un bassin de compensation aériens avant d'être rejetées dans le fossé pluvial.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (arpentée) :	7 319 m²
Emprise au sol de la construction :	2 296,68 m²
Surface du plancher :	2 028,30 m²
Surface de vente :	1 282,20 m²
Surface des espaces verts :	1 480,95 m²
Nombres de places de stationnement :	90 places
Surface de voiries et autres surfaces revêtues :	2 573,06 m²
Surfaces perméables (surfaces drainantes, espaces verts, ...)	2 581,15 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Impasse de la Fenière, Chemin de Champarlau, 04 200 PEIPIN

Parcelles cadastrales n°259 et 260 de la section cadastrale ZB.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 5 ° 5 8 ' 0 2 " 8 **Lat.** 4 4 ° 0 8 ' 1 8 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas située au niveau d'une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de type I "La moyenne Durance, de la clue de Sisteron à la retenue de l'Escale" (930020016) à 560 m à l'Est ; - la ZNIEFF de type II "La moyenne Durance, de Sisteron à la confluence avec le Verdon" (930012698) à 560 m à l'Est de la zone du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Peipin n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone du projet n'est concernée par aucun arrêté de protection de biotope. Le plus proche se situe à 16 km au Sud-Est de la zone du projet, sur la commune de Mallemoisson. Il s'agit de l'arrêté préfectoral de biotope "Affluent de la Bléone, Adou des Faisses" (FR3800148).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Peipin n'est pas située en bordure de littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site du projet ne fait pas partie du périmètre d'un Parc National, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales (FR8000052) est le plus proche de la zone du projet avec une superficie de 1795 km², situé à 7,5 km au Nord-Ouest de la zone du projet, sur la commune de Val Buëch-Méouge notamment.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Peipin est concernée par le PPBE du département des Alpes-de-Haute-Provence approuvé par l'arrêté préfectoral n°2019-165-013 du 14 juin 2019 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. La zone du projet est comprise dans le zonage impacté par le bruit engendré par la route RD4085 et l'autoroute A51. Au vu de l'activité commerciale prévue, aucune prescription n'est à prendre en compte.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La commune de Peipin ne compte aucun monument historique, ou site patrimonial remarquable. Le bâtiment classé Monument Historique le plus proche est l'"Ancien prieuré Saint-Jean-de-Taravon" (PA00080513), situé sur la commune de Volonne à environ 3,2 km au Sud-Est de la zone du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après l'inventaire départemental des zones humides, le projet ne recoupe aucune zone humide. Les zones humides les plus proches sont celles associées au cours d'eau de la Durance, situées à 560 m à l'Est de la zone du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune possède un Plan de prévention des risques naturels prévisibles de type mouvement de terrain lié au retrait et gonflement d'argiles approuvé en octobre 2010. La zone du projet se situe au niveau de la zone B2-e (Aléa retrait-gonflement faible avec terrains insensibles à peu sensibles selon la cartographie Sol Concept, Zone constructible sous conditions). L'ensemble de la commune est soumise à un aléa sismique moyen. Une attestation de prise en compte des règles parasismiques est disponible en annexe 10. La commune de Peipin ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Cependant, elle fait l'objet d'un PSS (Plan de Surface Submersible) valant PPR (Plan de Prévention des Risques), mis en place en avril 1961.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site BASOL n'identifie pas de site ou sol pollué sur ou aux abords de la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas située sur une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	Aucun périmètre de protection immédiat, rapproché ou éloigné d'un captage n'est situé à proximité de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est localisé sur la commune de Peipin. Le site inscrit le plus proche de la zone du projet est la "Partie de la vieille ville de Sisteron" (93I04018), localisé sur la commune de Sisteron, à 6,5 km au Nord-Ouest de la zone du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas située au niveau d'un site Natura 2000. Les Zones Natura 2000 ZPS "Durance" (FR9312003) et ZSC "La Durance (FR9301589) sont les plus proches du site du projet. Elles se situent à environ 400 m à l'Est de la zone du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est localisé sur la commune de Peipin. Le site classé le plus proche de la zone du projet est la "Citadelle de Sisteron", localisé à 6,8 km au Nord-Ouest de la zone du projet sur la commune de Sisteron.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable comme actuellement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Un système de collecte et de traitement des eaux pluviales, comprenant des noues et un bassin de compensation, sera mis en place afin de collecter les eaux de toiture, les eaux de voiries et des aires de stationnement. L'emprise du bassin de rétention et des quatre noues représentant des surfaces de 253 m² et de 507 m² respectivement. Ce système assurera un traitement des eaux pluviales par rétention avant leur rejet dans le fossé pluvial. Au vu de l'occupation des sols actuelle (zones imperméabilisées principalement), le projet n'aura pas d'incidence négative si ce n'est positive sur les apports à la masse d'eau souterraine en présence (espaces verts supplémentaires).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de préparation du terrain et de démolition des batis, et concerneront notamment des déchets inertes (démolition des bâtiments). Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier. La réalisation du bassin de compensation et des quatre noues sera productrice de matériaux qui seront réutilisés pour les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site actuel étant une activité commerciale, le sol est déjà artificialisé. Le projet ne devrait donc pas entrainer de changement sur le milieu si ce n'est une augmentation des espaces verts. Selon l'étude écologique réalisée par Eco-Med (Annexe 7), la forte anthropisation de la zone entraine l'absence d'enjeu vis-à-vis des habitats naturels et de la flore. La zone d'étude joue un rôle mineur pour la faune (parking et magasin en zone péri-urbaine). Pour les insectes il n'y a pas d'enjeu, pour les amphibiens (bassin de rétention), les reptiles, les mammifères et les oiseaux on a des faibles enjeux, pour les chiroptères, les enjeux sont faibles à modérés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas située au niveau d'un site Natura 2000. Les Zones Natura 2000 ZPS "Durance" (FR9312003) et ZSC "La Durance (FR9301589) sont les plus proches du site du projet. Elles se situent à environ 400 m à l'Est de la zone du projet. La zone du projet étant occupée actuellement par des zones imperméabilisées et un système de gestion des eaux pluviales générés par le projet étant mis en place afin de ne pas impacter les écoulements superficiels récepteurs du fossé pluvial, le projet n'est pas susceptible d'impacter ces milieux et les espèces associées. Une évaluation des incidences du projet sur les zones Natura 2000 est donnée en annexe 8.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le contexte local environnant très urbanisé et la zone étant principalement imperméable sur la zone du projet actuellement, limite fortement la diversité des habitats et des espèces présentes sur le site du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur une parcelle majoritairement urbanisée, occupée par l'actuel bâtiment de l'enseigne Lidl, et par une station de lavage automobile. Il n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site qui aura une vocation commerciale, n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera donc aucun risque industriel. La commune de Peipin est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, fluviale et canalisation notamment via l'autoroute A9 qui se situe à 150 m à l'Est de la zone du projet. La zone étant séparée de l'axe autoroutier par des infrastructures routières et des zones urbanisées, le risque est négligeable.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est soumis à un aléa sismique moyen. Toutes les constructions nouvelles doivent donc répondre aux règles parasismiques. Une attestation de prise en compte des règles parasismiques est donnée en annexe 10. La zone du projet n'est pas soumise à un risque d'inondation ou de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le futur projet commercial ne sera pas à l'origine de risques sanitaires ou d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera limité en volume et dans le temps (1 à 2 mois) par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic restera identique au trafic actuel en raison de la présence du magasin actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase de chantier, le bruit généré par le projet sera lié aux travaux qui impliqueront des engins de chantier. En phase d'exploitation, le flux sensiblement identique à la situation actuelle ne conduira pas à une élévation du niveau sonore. La commune de Peipin est concernée par le PPBE des Alpes-de-Haute-Provence (arrêté préfectoral n°2019-165-013 du 14 juin 2019). La zone du projet est comprise dans le zonage impacté par le bruit engendré par la route RD4085 et l'autoroute A51.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeurs. La gestion et le tri des déchets sera effectuée sur le site et l'enlèvement sera effectué régulièrement par un prestataire.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet ne générera pas de vibrations, si ce n'est ponctuellement en phase chantier. Les activités présentes à proximité du projet ne sont pas de nature à générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Les émissions lumineuses seront engendrées par une enseigne à l'entrée de la zone commerciale de l'enseigne Lidl au Nord-Ouest et l'éclairage du parking. L'éclairage sera éteint la nuit en dehors des heures d'ouverture du magasin. Les éclairages prévus dans le projet seront sensiblement identiques à ceux présents actuellement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à émettre des rejets atmosphériques, si ce n'est durant le chantier avec l'envol de poussières ponctuel (lié au cheminement des engins de chantier).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides issus des activités commerciales du projet. Les rejets concerneront les eaux pluviales des toitures, voiries, aires de stationnement qui seront réceptionnées dans des noues et un bassin de compensation puis traitées par rétention avant leur rejet dans le fossé pluvial. Une notice hydraulique précise la fonctionnement et le dimensionnement du système de gestion des eaux pluviales en annexe 9.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux usées du supermarché LIDL seront rejetées dans le fossé pluvial de la commune de Peipin en capacité d'accueillir les effluents qui seront sensiblement identiques à ceux produits actuellement par la zone commerciale de l'enseigne Lidl.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux. Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun Monument Historique, ou site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet. Le site le plus proche est le monument historique "Ancien prieuré Saint-Jean-de-Taravon" (PA00080513), situé sur la commune de Volonne à environ 3,2 km au Sud-Est de la zone du projet. Ce monument étant séparé de la zone du projet par des infrastructures routières et des bâtiments et se situant à une distance importante de la zone du projet, celui-ci ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Le site du projet étant dans une zone commerciale, imperméabilisée et ayant actuellement une vocation commerciale, l'usage du sol sur le site ne va pas changer.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité Environnementale montre qu'aucun projet ne fait l'objet d'une étude d'impact, d'un examen au Cas par Cas sur la commune de Peipin.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Peipin n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mesures hydrauliques : Le projet prévoit la mise en place d'un système de gestion et de traitement des eaux pluviales générées par le projet avec la mise en place de quatre noues de rétention et d'un bassin de compensation afin de permettre la rétention des eaux pluviales générées par le projet et ainsi d'abattre la majeure partie des matières en suspensions notamment avant leur rejet dans le fossé pluvial. Cela permettra d'éviter la dégradation des eaux superficielles réceptrices. Ces mesures sont précisées dans l'étude hydraulique en annexe 9.
- Mesures paysagères : Les aménagements paysagers seront mis en place comprenant des espèces adaptées au contexte de la zone sur une surface totale d'espaces verts de 1 480,95 m² (contre environ 1 100 m² actuellement). Les surfaces des aménagements paysagers seront plus importantes qu'actuellement, apportant un impact positif par rapport à la situation actuelle. Une notice paysagère et une palette végétale sont données en annexes 12 et 13 respectivement.
- Mesures écologiques : Elles concernent la prévention des risques de pollution en phase de travaux (R1), l'adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces (R2), le respect strict des emprises du projet (R3), le contrôle des espèces végétales envahissantes (R4), la proscription des traitements phytosanitaires (R5) et assurer un entretien écologique du site (R6). Ces mesures sont précisées dans le document de pré-diagnostic écologique en annexe 7 réalisé le 19 mai 2020.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone partiellement imperméabilisée installée en continuité de l'urbanisation et en bordure des RD703 et RD4085 qui sont deux infrastructures à circulation importante. De ce fait, ce projet n'aura pas d'incidence négative sur la biodiversité qui est quasi nulle sur la zone du projet ainsi que sur le paysage très urbain, et des mesures seront prises pour limiter les incidences quantitatives et qualitatives vis à vis de la gestion des eaux pluviales (rétention dans des noues et un bassin de compensation avant leur rejet dans le fossé pluvial). Des espaces verts et des surfaces drainantes seront aménagés afin de permettre un impact positif sur les infiltrations dans le sous-sol et une palette végétale en accord avec le contexte de la zone favorisera l'insertion paysagère du projet et une attractivité pour la faune et la flore.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Prédiagnostic écologique - ECOMED Annexe 8 : Evaluation simplifiée des incidences (Sites Natura 2000) - ECOMED Annexe 9 : Etude hydraulique - BETCERRETTI Annexe 10 : Attestation de prise en compte des règles parasismiques - Bureau Alpes Contrôles Annexe 11 : Notice architecturale - Ar_tek architectures Annexe 12 : Notice paysagère - Marc RICHIER, paysagiste Annexe 13 : Palette végétale - Marc RICHIER, paysagiste Annexe 14 : Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Peipin le, 21/07/2020

Signature

B. MARECCHIA
Responsable Immobilier
LIDL PROVENCE
394, chemin de Favary - 13790 ROUSSET
Tél. : 04 42 51 71 79

cadre ci-dessus